

A2MICILE EXECUTIVE ANTIBES
SAS au capital de 1000 euros
13 rue de la Rivière
17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS
R.C.S. de LA ROCHELLE
(ci-après « la Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES
DU 18 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre, à neuf heures, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Sont présentes :

- | | |
|------------------------------------|-------------------------|
| • A2MICILE EXECUTIVE FRANCE, SAS : | titulaire de 60 actions |
| • LAKSHMI (SAS) : | titulaire de 40 actions |

seules associées de la Société et représentant en tant que telles la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par CANE Aurélie, Président non associé pressenti de la Société.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du Président de la Société ;
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités

* * * * *

PREMIERE RESOLUTION

Les associés, après avoir pris connaissance de la constitution de la société A2MICILE EXECUTIVE ANTIBES, décident, en application des dispositions statutaires, de nommer Madame CANE Aurélie née le 03/12/1981 à CANNES et demeurant au 1160 route de grasse 06600 Antibes, en qualité de Président de la société.

Madame CANE Aurélie accepte ce mandat pour une durée illimitée et déclare, en outre, n'être frappé d'aucune incapacité ou déchéance susceptible de lui en interdire l'accès.

Madame CANE Aurélie est tenue de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales. Elle exercera ses fonctions dans le cadre prévu par l'Article 13 des statuts.

Sa rémunération éventuelle sera fixée lors d'une prochaine assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2024 devra statuer sur le quitus à donner à Madame CANE Aurélie au titre de l'exercice de son mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés délèguent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président nommé.

LAKSHMI

Représentée par Madame CANE Aurélie

Aurélie CANE

✓ Certified by  yousign

A2micile EXECUTIVE France

Représentée par Vincent CHAULET



Madame CANE Aurélie

Bon pour acceptation des fonctions de Président

Aurélie CANE

✓ Certified by  yousign